



Degradation par les locataires

Par **jeanmi85**, le **29/08/2010** à **15:41**

Bonjour

Nous sommes propriétaires d'une maison que nous louons. Les locataires actuels nous ont donnés leurs préavis pour la fin septembre

Lors d'un visite du logement nous nous sommes aperçus que deux portes entrées ont été dégradé par leurs chiens

Elle sont donc a remplacer le montant de la caution ne couvre pas le montant des réparations

Leur assurances ne couvre pas ces dégradations

Comment peut on procéder ?

Merci de votre réponse

Cordialement